

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 2 juillet 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Michel ESCOFFIER, Séverine LIETSCH, Eric BOUVARD, Véronique BENEZECH, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Hélène BONETTI, Coralie PERSIANI, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Axel BACHELARD, Gaëlle CHAMBARD

Pouvoirs : Christian JEAN à Adeline ANCENAY, François POIRIER à Coralie PERSIANI, Florian WAGNIER à Séverine LIETSCH, Alexandre DONABEDIAN à Jean-Pierre BARLET

Absents excusés : Alain JOUBERT

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 23/06/2026

Délibération n° 2026-60 Convention de délégation de gestion – Vallon des Torrières – année 2026

Martine AZIZ-GUILLEMOT, adjointe déléguée, rappelle au Conseil Municipal que les communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay mettent en œuvre depuis plusieurs années une politique de gestion et de valorisation du Vallon des Torrières aux côtés de la Métropole de Lyon.

Pour 2026, Martine AZIZ-GUILLEMOT propose aux membres du conseil d'approuver le projet de convention confiant à la commune de Neuville sur Saône, désignée comme commune pilote du projet,

et aux communes de Montanay et Genay la réalisation et la gestion des actions de valorisation du Projet Nature du Vallon des Torrières.

La présente convention définit les modalités financières et patrimoniales d'exercice des actions et missions déléguées.

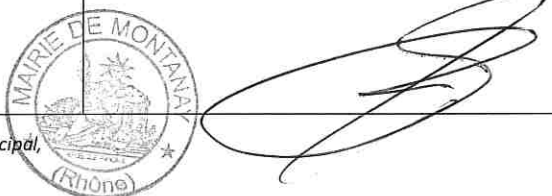
Le remboursement du coût de gestion par la Métropole est évalué à 35 000 € TTC en frais d'investissement et 33 175 € TTC en frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve la convention pour la délégation de gestion du Vallon des Torrières telle qu'annexée à la présente décision.

Article 2 : Autorise le maire de Montanay à procéder à la signature de la convention dans les conditions exposées.

A Montanay, le 6 juillet 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Patrice COEURJOLLY
	

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 8/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée F.legiparis.com

99_DE-069-216302841-20260702-202600-DE